

REGIONALE ILE-DE-FRANCE

RAPPORT FINANCIER 2021

Commentaires

Le bilan est positif (+ 358,51 €).

Depuis fin 2015, le nouveau placement « Tonic OBNL à préavis » (40 000 € pour une durée de 7 ans) a un taux de rendement actuariel annuel brut est de 1,550 %. Ce taux n'est versé qu'à la fin du placement, contrairement au placement précédent. De ce fait, il n'y a plus d'intérêts versés chaque année, comme dans le précédent placement.

L'excédent de la subvention « HADAMARD » (805,28 €), subvention versée pour le concours de la Régionale 2018, n'a pas été rendu à la fondation. Ce montant (805,28 €) fait donc partie du « bas de laine » de la régionale.

Les frais de fonctionnement correspondent aux :

- Frais de tenue de compte : 4,93 € par mois de février à décembre et 8,38 € en janvier

Les associations bénéficiaient d'une situation particulière par rapport aux particuliers. Le crédit mutuel enseignant (CME) a mis fin à cette situation fin 2020. D'où l'augmentation des frais en fin d'année. Après négociation (car la régionale n'avait pas été informée du changement « de la règle du jeu »), j'ai obtenu un avoir de 3,75 € pour décembre 2020, versé le 3 février 2021

- Assurance de la Régionale (113,65 €) -augmentation de 1,77 %-

- Abonnement pour le site de la régionale (93,45 €) – pas d'augmentation par rapport à 2020-

Cette année, la régionale Ile-de-France n'a pas vendu de brochure.

Les recettes proviennent du versement de la ristourne versée par l'APMEP national (une quote-part des cotisations versées, l'année n-1, par les adhérents -personnes physiques, pas d'établissement- franciliens), 960 € en 2021. Pour mémoire : 497,10 € en 2020, 679,20 € en 2019, 460,80 € en 2018 et 730,90 € en 2017. Le calcul de cette ristourne est voté par le Comité national en juin de l'année n-1. Il semblerait que le mode de calcul pour l'année 2021 ait changé car la somme versée est nettement plus importante que celle versée en 2020...et ce n'est, malheureusement pas dû à une augmentation du nombre d'adhérents de la régionale !

En caisse au 31/12/2021 (44 878,95 €) :

- 40 000 € (placement « Tonic OBNL à préavis » - voir début des commentaires)

- Livret bleu (le « livret A » du CME) : 4 878,66 €

- Sur le compte courant : 0,29 €

Fait à Paris, le 3 février 2022



Françoise MAGNA
Trésorière de la régionale Ile-de-France

A.P.M.E.P. - Régionale d'Ile-de-France - Rapport financier 2021

DEPENSES			RECETTES		
	Valeurs	Totaux		Valeurs	Totaux
Frais secrétariat et fonctionnement			Ristourne nationale	960,00 €	
* Frais bancaire	62,61 €		Vente de brochures	0,00 €	
* Frais de fonctionnement (hors MAIF)	178,89 €				
	Sous-total =	241,50 €		Sous-total =	960,00 €
Assurance MAIF n° 2466064 N	113,65 €	113,65 €	Intérêts sur comptes		24,69 €
			* Livret bleu	24,69 €	
Divers			Divers		
* concours	274,78 €		Frais bancaire CME - Avoir sur déc 2020	3,75 €	
* Expo ou subvention	0,00 €				
	Sous-total =	274,78 €		Sous-total =	3,75 €
Total des dépenses de l'année		629,93 €	Total des recettes de l'année		988,44 €
Bilan annuel (négatif)		-	Bilan annuel (positif)		358,51 €
** y compris les chèques "tournants"			En "caisse" en début d'année (2)		44 520,44 €
			En "caisse" en fin d'année (3)		44 878,95 €